

L'accompagnement social face aux droits des étrangers : comment agir ? Quels recours ?

Mardi 11 juin 2019

Tarif adhérent : 195 € par inscrit
Tarif non adhérent : 260 € par inscrit

Contexte – objectifs

Il est usuel de croire que l'on peut traiter différemment, accorder moins de droits aux personnes n'ayant pas la nationalité française.

Si le droit positif autorise des différences de traitements fondés sur la catégorie juridique « étranger », le pouvoir discrétionnaire de l'Etat n'est pas sans limite et ne peut être fondé sur une discrimination prohibée.

Cette formation pointe l'ensemble des obstacles rencontrés par les étrangers dans l'accès aux droits fondamentaux : protection sociale, protection de l'enfance, santé, logement, hébergement.

Elle vise à déconstruire les stéréotypes, les idées reçues et donner des outils juridiques pour accompagner les étrangers vivant en France dans le respect de leurs droits fondamentaux

Contenu

A partir d'exemples issus des expériences professionnelles des participants, analyse des droits fondamentaux des étrangers présents en France :

- Droit à la santé, droit au logement, à l'hébergement d'urgence, droit à la protection sociale, droit au travail,
- Liberté de circuler, accès à la justice, droit au mariage,
- Droit des mineurs non accompagnés.

Moyens et méthodes

Formation fondée sur l'échange de pratiques à partir de situations concrètes, d'apports théoriques, juridiques et méthodologiques.

Méthodologie de recherche et de recueil données.

Publics visés et prérequis : Intervenants sociaux (TS, CIP, etc), chefs de service, directeurs

Prérequis : aucun

Formateur : Marisa LAI-PUIATTI, Conseillère territoriale, Réseau territorial du Défenseur des Droits

Durée : un jour

=> *Sur la base de 7 heures de formation par jour*

Lieu : Lyon (à préciser)

Evaluation des acquis : Questionnaire d'évaluation / Attestation de réalisation de la formation